

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19013 - 74ÈME ANNÉE

Le Conseil départemental refuse de signer le Contrat de confiance avec l'Etat

Unanimité pour faire face à une situation sociale hors-norme



A La Réunion, plus de 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cette conséquence de l'intégration de La Réunion à la France n'est pas prise en compte par le gouvernement dans le contrat qu'il propose au Département. (photo Toniox)

Le Conseil départemental tenait hier sa séance plénière avec à l'ordre du jour le vote du compte administratif 2017 et le budget supplémentaire 2018. L'affaire qui a dominé les débats n'était pas dans le programme initial. Le Département a en effet refusé de signer le Contrat de confiance avec l'État. Ce document limite à 1,32 % la hausse annuelle des dépenses de fonctionnement pour 2018, 2019 et 2020. C'est une trajectoire intenable pour le Conseil départemental à moins de sacrifier de nombreuses actions sociales. Une motion demandant à l'État d'ouvrir à nouveau les négociations a été votée à l'unanimité des groupes du Conseil départemental.



Unanimité du Conseil départemental sur une question qui concerne les plus pauvres.

La loi de programmation pluri-annuelle budgétaire impose de nouvelles restrictions aux collectivités. Jusqu'à présent, elles ont eu à subir les effets du gel des subventions de l'État sous la présidence de Nicolas Sarkozy, de la baisse de ces dotations sous le mandat de François Hollande. L'arrivée d'Emmanuel Macron annonce un nouveau tour de vis. Cette fois, c'est l'État qui s'insère dans la gestion des plus grandes collectivités. Il impose la signature d'un contrat de confiance avec l'État. Ce document prévoit d'une part que le taux d'endettement ne dépasse pas dix ans. Sur ce point, le Conseil départemental de La Réunion est dans les clous, car son taux se situe à trois ans, qui limite à 1,2 % la hausse annuelle des dépenses de fonctionnement. En cas de dépassement de cette valeur, les collectivités devront s'acquitter d'une amende égale à 75 % du dépassement. Si une collectivité refuse de signer le contrat, alors le préfet a la responsabilité de fixer d'autorité le plafond des dépenses de fonctionnement. Si la collectivité dépense au-delà de ce seuil, alors l'amende est égale à 100 % du dépassement.

Objectif impossible à atteindre

Dans sa version actuelle, ce contrat de confiance avec l'État ne peut être signé par le Département. Il prévoit en effet une réduction des dépenses de fonctionnement de 30 millions d'euros par rapport aux prévisions. Pour la collectivité, cette exigence est intenable. En effet, depuis que le Département a la responsabilité du paiement du RMI et des autres prestations sociales fusionnées en RSA, la dette de l'État n'a cessé de s'accroître, car la compensation financière n'est pas à la hauteur du transfert de responsabilité.

Cyrille Mechior a négocié avec l'État. Le président du Département a plaidé pour une prise en compte de la situation sociale hors norme de La Réunion. De 1,2 %, le plafond des dépenses concédés par l'État est passé à 1,32 %. C'est un objectif impossible à tenir pour le Département, à moins d'abandonner les agriculteurs, les associations, de dégrader les conditions de travail des agents. Cela aura aussi un impact négatif sur les mesures en faveur des personnes âgées, des jeunes, des familles mal-logées.

La motion rappelle qu'à La Réunion, la part des allocations individuelles de solidarité (AIS) dans le budget du Département représente 52 %. En France, cette part s'élève en moyenne à 30 %. Les sommes consacrées aux AIS augmentent chaque année de 4 à 5 %, alors que la loi considère que cette valeur annuelle ne doit pas dépasser 2 %. Cette différence est due à une croissance de la population plus rapide, un vieillissement accéléré de la population et un chômage de masse, trois fois supérieur à celui de la France.

Vote unanime d'une motion commune

Après une interruption de séance afin d'organiser une réunion des responsables de groupe, un texte commun a été présenté à l'assemblée. La motion affirme notamment que le Département veut «poursuivre l'accompagnement des personnes vulnérables, notamment afin de préserver les solidarités sociales, économiques et territoriales». Etant donné que le Contrat de confiance avec l'État imposerait des «réductions drastiques» dans le budget alloué à ses missions, ce document ne sera pas signé tel quel par le Conseil départemental. «Les négociations doivent continuer afin de garantir pleinement l'exercice de la solidarité départementale au profit de la population réunionnaise. Si tel était le cas, le Conseil départemental réviserait sa position».

La motion a été adoptée à l'unanimité des conseillers départementaux. La balle est désormais dans le camp de l'État. Acceptera-t-il de négocier ou bien appliquera-t-il mécaniquement la loi, ce qui exposera la collectivité à des sanctions financières ?

M.M.

Edito

La priorité reste le plein-emploi

L'INSEE a présenté mardi une étude sur le secteur marchand à La Réunion. Il montre d'importantes différences avec la France. Voici un extrait :

« L'économie réunionnaise produit moins de biens et de services que la France de province : le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'y élève à 21 000 euros en 2015, soit 7 000 euros de moins qu'en province. Il est même inférieur de 5 000 euros à celui des Hauts-de-France, la région de province où la richesse créée par habitant est la plus faible.

En premier lieu, c'est le manque d'emplois qui explique que le PIB par habitant est nettement plus faible à La Réunion. Seuls 51 % des Réunionnais en âge de travailler occupent un emploi en 2016, contre 64 % en province. Certaines régions de province souffrent aussi d'un manque d'emplois (Hauts-de-France, Grand Est), mais aucune n'atteint le faible niveau réunionnais.

D'un côté, l'économie réunionnaise peine à offrir suffisamment d'emplois à une population en âge de travailler qui continue d'augmenter à un rythme plus élevé que celle de métropole. De l'autre, la main-d'oeuvre est en moyenne moins qualifiée qu'en métropole, et donc moins employable pour de nombreux métiers. Freinée par son insularité, la main-d'oeuvre réunionnaise est également moins mobile vers d'autres régions. C'est aussi le cas aux Antilles et en Corse.»

Sous le précédent gouvernement, la fin du man-

dat a été marquée par un projet de loi sur l'égalité réelle. Ceci reconnaissait que malgré la promulgation le 19 mars 1946 d'une loi instaurant l'égalité entre la France et les habitants des colonies qui avaient décidé la transformation de leur pays en département. Pour le PCR, un des critères de l'égalité est le PIB par habitant. L'INSEE montre l'écart qui existe entre La Réunion et la France : 33 % de moins que la moyenne des régions hors Ile de France. D'où une revendication du PCR : la création d'un fonds de développement égal à la différence de PIB par habitant, multiplié par le nombre de personnes vivant à La Réunion.

L'étude de l'INSEE explique cette différence de valeur pour le PIB par habitant par le manque d'emplois à La Réunion. C'est un nouveau rappel du problème principal qui touche la société réunionnaise. Cela souligne de nouveau que la principale ambition des responsables politiques doit être d'aller vers le plein emploi. Et comme le cadre actuel ne le permet pas, il est nécessaire de le faire évoluer.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Retour sur la visite de Sébastien Lecornu, secrétaire d'État à la Transition écologique

La Réunion : l'exemple à ne pas suivre pour la transition énergétique

Les propos tenus par Sébastien Lecornu prètent à confusion. Lors de sa conférence de presse commune avec Didier Robert, président de la Région, il a affirmé que La Réunion est un exemple à suivre en matière de transition énergétique. La réalité montre pourtant le contraire puisque la part des énergies renouvelables diminue, en raison de décisions politiques prises notamment par la Région.

Lors de sa conférence de presse commune avec Didier Robert, Sébastien Lecornu a tenu des propos en décalage avec la réalité. Dire que La Réunion est un exemple en matière de transition énergétique, cela pouvait s'appliquer avant 2010, quand l'objectif impulsé par la Région présidée par Paul Vergès était d'atteindre l'autonomie énergétique pour 2025. Pour cela, des mesures avaient été prises dans la production d'électricité pour qu'à la date prévue, elle soit totalement assurée par des énergies renouvelables. C'était aussi le cas dans les transports, où le tram-train devait

marquer le début de la conversion vers le tout électrique en matière de déplacements motorisés à La Réunion.

Cette politique s'est heurtée aux intérêts des monopoles majoritairement dans les mains de sociétés extérieures à La Réunion dans les secteurs concernés. A cela s'est ajouté le lobby des transporteurs qui ramenait La Réunion 150 ans en arrière, car leur opposition à la Région était en réalité contre le tram-train, et les transporteurs étaient dans le rôle des propriétaires des marines qui étaient contre la construction d'un port à La Réunion.

Grâce à Gilbert Annette, ces lobbies ont pu obtenir satisfaction lors des élections régionales de 2010. Cela a été le point de départ d'une politique favorisant les énergies fossiles. En effet, l'argent prévu pour le tram-train a été affecté à la construction d'une route en mer. Le moindre intérêt pour les énergies renouvelables manifesté par la nouvelle majorité régionale a entraîné la perte du projet de centrale utilisant l'énergie thermique marine pour produire l'électricité. Ce système était desti-

né à remplacer les centrales thermiques à charbon du Gol et de Bois-Rouge. Abandonné aussi le projet de couverture de route des Tamarins en panneaux photovoltaïques afin d'appuyer la conversion rapide du parc automobile à l'électricité. Lors de sa visite, Stéphane Lecornu a été en contact avec ce qui reste de la dynamique initiée avant 2010 : les chauffe-eau solaires et le développement du photovoltaïque.

Le résultat de cette politique, c'est l'augmentation des énergies fossiles dans le mix énergétique de La Réunion. Cela s'est traduit ces dernières années notamment par l'augmentation de la puissance de la centrale thermique d'EDF, et par l'importation de plus de 20000 véhicules fonctionnant à l'essence chaque année.

Ceci démontre que La Réunion n'est pas un exemple à suivre en matière de transition énergétique.

M.M.

In kozman pou la rout

« Avèk l'arzan, ou i pé fé dans n'inportékèl makak »

Kozman-la i fé rapèl amoin mové souvnir : souvnir zéléksyon lontan. Kan lo soidizan bon parti téi mète in kandida néna larzan an kantité. Lo ronm té i koul a flo. Biyé par si biyé par la, kisoï lo soir sansa la zourné tout sak out prop parti i gingn pa doné é mi pé di orozman. Promèss an kantité ! Nout parti i parl la konsyans, lintéré zénéral, lintéré d'klass é désèrti i kite ali. Zot i pans moin la vi sa dann fime ? Biensir, mé pa solman : dann la réalité osi moin la vi. Néna lontan ! Pa si tèlman, mi pans sa i fé touzour mé lé moins vizib ké avan, mi pans. Astèr, si ni rotourn in pé pli an-o, mi ézite pa kopar bann trète avèk bann makak – sof mon respé pou bann zanimo !-pans moin la vi do pré sak mi kalifyé d'makak, moin la vi azot dansé, moin la antann azot gélé, moin la vi azot tap demoun. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Comment écrire un papier sur un livre acheté, mais jamais reçu ?

La vente n'avait pas été 'finalisée', m'étant rendu compte avant le dernier clic que je n'avais pas les moyens de paiement indiqués. Non titulaire de carte bancaire, j'effectue toujours un règlement par chèque ou par virement, une habitude que le site n'ignore pas. eBay m'a relancé : "Vous vous êtes engagé à acheter cet objet". 20 euros, 40 avec le port. Le libraire italien contacté, celui-ci me fait parvenir enfin ses coordonnées bancaires. Le virement est effectué le 12 février. Le lendemain, le célèbre site de transaction m'envoie un message d'annulation de vente, le 'litige' prenait fin. Pour réponse, je leur indiquais l'"objet" avait été acheté, et que s'il y avait litige ce ne serait certainement pas parce que le vendeur n'avait pas été réglé...

Deux mois s'écoulaient, pas de réception de l'ouvrage, je m'enquiers auprès du libraire de la livraison. Excuses. Il m'est précisé que le produit est "emballé" le 4 mai.

Ce week-end, inquiétude, je relance le vendeur. Sans réponse.

... Un papier à faire pour jeudi sur un livre que je n'ai toujours reçu !

Au retour sur annonce, "Un Siècle de peinture française 1820-1920 par Camille Mauclair, chez Payot", je me rends compte qu'elle a été supprimée. Toujours 100 % d'évaluations positives au crédit de ce vendeur italien. Aucune réaction de la part de l'hébergeur qui a été relancé, eBay, qui sait pourtant se manifester auprès des acheteurs retardataires. Il ne semble pas qu'il fasse le même tintamare auprès de ses vendeurs délicats, c'est toujours le plus petit qui trinque.

De guerre lasse, j'improvise : "Avant d'en venir à cet écart à partir duquel joue le peintre entre ce qu'il est et l'image qu'il donne de lui-même, nécessité est d'aborder la perception du "moi" telle que s'en faisaient les avant-garde fin de siècle afin de jauger la posture de l'artiste et d'évaluer s'il ressortait de la résonance ou de la dissidence.

La presse de novembre 1892 et Ca-

mille Mauclair nous apprennent que Charles Angrand fut un des rares artistes peintres à assister aux obseques de Georges-Albert Aurier, grand critique d'art au *Mercur* de France, cela en dépit des critiques acerbes qu'il avait décochées l'année précédente en direction des pointillistes enfermés, soulignait-il, dans une "arlequinnesque vision".

La même année voyait paraître le recueil de poésies *Tel qu'en songe d'Henri de Régnier* avec des vers qui faisaient sensation, en cela qu'ils plaçaient le regard du Poète au centre du paysage (et du temps) :

"Ô mon âme, le soir est triste sur hier,

Ô mon âme, le soir est morne sur demain,

Ô mon âme, le soir est grave sur toi-même."

Un an avant la disparition de Georges-Albert Aurier, le critique avait établi les caractéristiques de l'œuvre d'art à venir : celle-ci devrait être, soulignait-il :

1° idéiste, puisque son idéal unique sera l'expression de l'Idée ;

2° symboliste puisqu'elle exprimera cette Idée par des formes ;

3° synthétique puisqu'elle écrira ces formes, ces signes selon un mode de compréhension générale ;

4° subjective puisque l'objet ne sera jamais considéré en tant qu'objet mais en tant que signe perçu par le sujet ;

5° décorative (c'est une conséquence) - car la peinture décorative proprement dite, telle que l'ont comprise les Égyptiens, très probablement les Grecs et les primitifs, n'est rien autre chose qu'une manifestation d'art à la fois subjective, synthétique, symboliste et idéiste".

Les termes clés synthétique, subjectif, et d'harmonie reviennent fréquemment sous la plume de Charles Angrand dès lors qu'il évoque son art, à la fois dans la correspondance et plus encore dans ses 200 carnets inédits de peintre.

Le catalogue du cinquantenaire de la mort du peintre fut l'occasion pour le neveu, 'dépositaire' des carnets, de présenter un mince florilège de citations parmi lesquelles on relève :

"Faire un tableau, c'est aller au-delà d'une impression et aussi au-delà de la réalité, c'est atteindre à une synthèse du moins partielle" (cahier 5).

"Le tableau doit être avant tout une composition, c'est-à-dire une organisation par l'esprit, des lignes, formes, couleurs, en vue d'une harmonie expressive" (cahier 39).

Des réflexions dont les propos montrent qu'ils ont été tenus dans la première période du peintre, ce que confirment les termes d'un courrier adressé au critique Eugène Brieux de mars 1889, soit deux années avant la parution de l'article manifeste d'Aurier cité, "Le symbolisme en peinture - Paul Gauguin", au *Mercur* de France. Dans cette lettre, Charles Angrand indique "combattre l'opinion de beaucoup de gens" qui consiste à croire "que l'art que nous essayons d'innover est un art plateusement réaliste, un art, mais de copie. Non (poursuit-il), c'est au contraire un art synthétique et subjectif". Deux notions phares qui fondent la perception de l'art symboliste de G.-A. Aurier et qui définissent de commun la mise en scène, façon ritournelle, du Chat autobiographique. Développement qui s'inscrit dans l'élan du symbolisme des années 86-90, comme le montre Mauclair.

Aurier "prônait un art de la suggestion, ou du symbole, qu'il appelait 'idéiste'", précise l'Encyclopédie du Symbolisme de Cassin, cet art devant obéir aux nécessités d'une idée à exprimer : 'Le strict devoir du peintre idéiste est, par conséquent, d'effectuer une sélection raisonnée parmi les multiples éléments combinés en l'objectivité, de n'utiliser en son œuvre que les lignes, les formes, les couleurs générales et distinctives servant à écrire nettement la signification idéique de l'objet, plus les quelques symboles partiels corroborant le symbole général'".

S'agissait-il d'adornier les pensées qui traduisent le moi profond ou bien de les vêtir d'une forme autonome générant des lois propres ?"

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Akrosh aou avèk out vérité, mé kroi pa sa in vérité absolu

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi antann azot koz gra, mé moin lé a d'mandé si zot i kroi pou vréman sak zot l'aprè dir. M'a dir aou in sèl légzanp pars néna dé ta é dé ta. Ala ké zot i di zot i vé in l'oséan indien zone de pé. Sa lé bien joli ! Pé sfèr néna in bon pé d'moun sré dakor avèk zot. Mé dabor la poin la guèr dann loséan indien, épizaprè sak lé kapab fé la guèr i pé lans in mésaz la pé, mé sak konm nou i gingn pa ditou fé la guèr, kosa k'i ansèrv azot, bann rouj-de-fon pou koz konmsa. Mon répons, lé klèr épi lé san bavir, i ansèrv arien. Tok ! Pran sa pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, i étone pa moin kozman ou i di sirtou kan ou i angant demoun pou pa fé arien. Pou anpèsh la polisyon ? I gingn paf é arien. Pou anpèsh déklar la guèr ? I gingn pa non pli .anpèsh in pé la vi shèr ? Sa lé imposib. Lo for i rès lo for é lo fèb i rès lo fèb .L'èsploitàr i rès l'èsploitàr é lo l'èsploitàr i rès lo l'èsploitàr. Ala in l'ord sosyal i bote aou la. La poin arien lé bien konmsa.

Poitan si mi diré aou, konbien foi dann l'istoir lo pli fèb la bate lo pli for.a ko-mansa Da vid kan la bate Goliath. Si mi diré aou, l'istoir l'iman ité lé ranpli avèk bannzistoir lo pli fèb la fini par bate lo pli for soidizan. Néna kant mèm é sa ou i koné bann tig an papyé ko nm bann shi noi i di, é in tig an papyé mèm si li lé gro, mèm si li fé pèr, ariv in zourf i bate ali atèr.

Alé matant, kontant aou avèk sak ou i pans, mé sirtou kroi pa sé in vérité absolu. Tok ! Pran sa pou ou.

Justin